



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

TARIFS PUBLIC 2019

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.11.026

TARIFS PUBLIC 2019

Rapporteur : Jacques KERZERHO

En lien avec le cadrage budgétaire arrêté avant l'été, il n'a pas été fixé de taux d'évolution imposé pour tous les tarifs. Ceci dit, la Ville doit préserver ses équilibres financiers dans un contexte des finances publiques toujours délicat. Il convient de rechercher la progression des ressources qui permettent de financer les activités municipales. Les objectifs des propositions ci-dessous intègrent les spécificités de chaque service et la soutenabilité (sociale et politique notamment).

A titre d'information deux indicateurs :

Évolution du revenu moyen par habitant d'Hennebont (source services fiscaux) : 1.84%.

Inflation (source INSEE) : 2,3 % sur un an.

Les services et les commissions ont émis les propositions qui sont reprises dans le document annexé et dont la synthèse est la suivante :

- Concessions cimetières et activités funéraires : +2%
 - Occupation du domaine public - Droits de place : proposition de revalorisation des tarifs comprise entre 2 et 3 % pour le marché, entre 3 et 4 % pour les manifestations diverses, proposition de créer un tarif spécifique pour la vente de fleurs (Toussaint notamment) de 3 € par ml, terrasses : augmentation entre 2,5 % et 8 %, Manèges : + 5%, il est proposé le paiement d'un acompte de 50% à la réservation. Il est par ailleurs proposé un nouveau tarif de 80 € pour les cirques installés sur domaine public à destination des projets pédagogiques des établissements scolaires.
 - Archives municipales : reconduction des tarifs
 - Valorisation du patrimoine : reconduction des tarifs des prestations
 - Tarification travaux en régie et matériel : +2 % avec arrondi, mise à jour de la liste des matériels et ajustements plus conséquents en lien les coûts constatés pour des prestations plus techniques
 - Location de plantes : ajustements compris entre 0,8 et 8 %
 - Vente de compost : maintien du tarif et diminution du tarif créé l'an passé pour vendre des ronds de foin pour tenir compte de la réalité économique
 - Création de la grille tarifaire des activités « Cheval Territorial »
 - Logement Paul Eluard et logement 68 rue du Maréchal Joffre : + 1,25 % selon l'indice IRL
 - Repas du personnel : augmentation de 1,6 % pour le personnel et tarif CROUS qui n'a pas évolué cette année pour les stagiaires
- Location de salles : la grille tarifaire évolue de 2 % sauf pour les associations locales pour lesquelles il est proposé de maintenir le tarif soit 1.60 € de l'heure et d'appliquer 3% pour les associations extérieures. Il est également proposé d'étendre à tous les secteurs d'activités associatives Hennebontaises l'avantage consenti aux clubs sportifs dans le cadre de la facturation des équipements. Facture calculée au prorata du nombre de jeunes des clubs.
- Complexe aquatique : augmentation entre 0 et 3 %.

- Recours contre des tiers : grille calquée sur les tarifs des travaux régie avec une majoration pour les interventions en astreinte.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,

Vu les propositions ci-dessus,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 29 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie en date du 8 novembre 2018,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** les tarifs 2019 comme présentés dans le document joint

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU